

LA TAXE SUR
LES CIGARETTESGaron
renvoyé
à la
motion de
censure

■ QUÉBEC — La question de privilège soulevée par le député de Lévis, M. Jean Garon, dans l'affaire des taxes décréées avant que l'Assemblée nationale n'en soit saisie, a été jugée irrecevable, hier, par le président de l'Assemblée, M. Pierre Lorrain.

GILBERT BRUNET
de notre bureau de Québec

Selon les règlements de la Chambre, cette décision ne peut être contestée. Mais elle l'a été — même s'ils s'en défendent bien — autant par le leader de l'opposition, M. Guy Chevrette, que par son chef, M. Pierre Marc Johnson, et par M. Garon lui-même.

Les trois ont tenté d'élargir la question à l'ensemble des droits de l'assemblée législative par rapport à ceux du pouvoir exécutif: le partage des pouvoirs.

M. Lorrain leur a permis de s'exprimer mais, avec l'appui du leader du gouvernement, M. Michel Gratton, il a mis fin à un débat que les députés péquistes ont promis de soulever plusieurs fois à l'avenir.

La question de privilège soulevée par M. Garon le 11 mars se résumait ainsi: «Un ministre peut-il utiliser un pouvoir que l'Assemblée nationale ne lui a pas encore donné? Un ministre peut-il s'autoriser d'une disposition législative non encore adoptée par l'Assemblée nationale pour émettre un arrêté ministériel?»

Le député de Lévis reprochait à M. Gratton, à la fois leader du gouvernement et ministre du Revenu, d'avoir «porté atteinte aux droits et aux privilèges de l'Assemblée» en imposant une taxe de 25 cents sur le paquet de 25 cigarettes avant que les députés ne soient saisis de cette intention.

Le président, dans une longue décision, répond que la question de privilège de M. Garon est irrecevable quant à la forme et qu'il n'a pas à se prononcer quant au fond.

Le président ajoute que le geste reproché à M. Gratton est un geste administratif, posé par le ministre en sa qualité de ministre et non de parlementaire. Le recours des députés qui veulent s'opposer, rappelle M. Lorrain, est la motion de censure.

D'accord, mais...

M. Chevrette est le premier à bondir de son siège: «Je ne conteste pas votre décision mais... je vous demande quels sont les privilèges et le processus à suivre pour que l'exécutif n'empiète pas sur l'organisme ultime qu'est le Parlement».

M. Lorrain repousse la question, affirme qu'il n'avait à se prononcer que sur la recevabilité d'une question de privilège précise, qu'il l'a fait et fera de même de toute éventuelle question de privilège soulevée par tout député.

Au tour du chef de l'opposition, M. Johnson, de répéter que «le fond du problème est celui de la relation entre l'exécutif et l'Assemblée. Nous vous demandons de nous éclairer pour nous assurer que l'exécutif n'empiète pas, d'une façon dangereuse pour l'avenir de l'institution, sur les droits de l'Assemblée».

M. Gratton riposte: l'opposition ne peut discuter votre décision, dit-il au président. «On veut vous amener à suggérer à l'opposition comment faire son travail. Vous n'avez pas à vous prêter à cela. Le cas est réglé».

M. Lorrain affirme finalement que copie de sa décision sera remise aux députés, qu'ils y trouveront une réponse claire: «Ma décision est rendue et on va mettre fin à la discussion», tranche-t-il.

SELON BRIAN MULRONEY

L'accord NORAD respecte
le traité anti-missiles

■ WASHINGTON — Le Canada et les États-Unis ont renouvelé l'accord de NORAD, un traité qui assure la défense conjointe du territoire nord-américain sous un même commandement.

MAURICE JANNARD
de notre envoyé spécial

L'entente a été prolongée pour une période de cinq ans jusqu'en 1991. Le président américain Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney ont signé le document hier, après leur entretien du midi.

La nouvelle entente ne renferme pas toutefois de clause réitérant la volonté des États-Unis de respecter le traité ABM, comme l'avait recommandé un comité de parlementaires canadiens.

En conférence de presse hier, M. Mulroney a justifié l'exclusion d'un tel article en disant: «Le renouvellement de l'accord respecte pleinement les dispositions du traité ABM et est en tout point conforme à toutes les autres obligations conventionnelles du Canada».

Le traité ABM (pour «anti-ballistic missile») a été signé en 1972 par les États-Unis et l'Union soviétique. Il prévoit la

limitation du nombre de missiles anti-missile entre les deux pays et interdit le développement et la recherche de nouvel engin nucléaire.

Les Soviétiques affirment que les efforts américains sur l'Initiative de défense stratégique (IDS), mieux connue sous le nom de «Guerre des étoiles», violent le traité ABM. De leur côté, les Américains font valoir que l'IDS respecte le traité de 1972 et ils accusent l'URSS de procéder également à de telles recherches dans l'espace.

IDS: des craintes

Les groupes pacifistes canadiens et les partis fédéraux d'opposition craignent que le Canada ne soit entraîné dans la recherche sur la Guerre des étoiles malgré lui dans le cadre de l'entente sur NORAD, d'où la nécessité pour eux de rappeler l'engagement du traité sur l'ABM dans le renouvellement.

Hier, le porte-parole de la Maison-Blanche, Larry Speakes, a réaffirmé la position des États-Unis. «Certains disent que l'IDS contrevient au traité ABM, mais nous ne voyons pas les choses de cette façon», a-t-il dit.

Il a ajouté que les États-Unis respectaient pour le moment le

traité avec l'URSS. Il a laissé entendre par contre que cela ne pourrait être le cas dans quelques années.

Pour sa part, un spécialiste américain, M. John Pike, le directeur des études spatiales à la Fédération américaine des scientifiques, a déclaré à LA PRESSE que le développement d'un des éléments de l'IDS va violer le traité ABM et cela se produira en 1989.

À ce moment, les États-Unis vont tester un nouveau canon au laser à bord d'un avion militaire.

Cette éventualité embêtera le gouvernement canadien d'abord, qui sera toujours partie à l'entente sur NORAD. Le cabinet Mulroney a parié que ces nouveaux développements ne se produiraient que vers la fin de l'accord sur NORAD et que le problème pourra être envisagé dans cinq ans lorsque l'entente actuelle sera prolongée, d'où la décision de ne pas inclure de clause sur l'ABM dans le renouvellement d'hier.

Le premier ministre Mulroney en compagnie de l'Orateur de la Chambre des représentants, Thomas P. O'Neil.

Libre-échange: l'influent
Tip O'Neil prévoit un
accord du Congrès US

■ WASHINGTON — Le gouvernement Mulroney a reçu un appui de taille dans ses efforts pour entreprendre avec les États-Unis des négociations sur le libre-échange.

MAURICE JANNARD
envoyé spécial de LA PRESSE

L'influent Tip O'Neil, l'orateur à la Chambre des représentants, a déclaré hier qu'il était personnellement d'accord avec la libéralisation des échanges entre les deux pays et il a dit que ses collègues donneront bientôt leur assentiment.

«Je prévois l'acceptation par le Congrès de la requête du président, le mois prochain», a déclaré M. O'Neil. Il a fait cette déclaration lors d'une réunion du comité des représentants sur les Affaires étrangères alors que le premier ministre canadien avait été invité à venir prendre la parole.

Les médias ont assisté aux dé-

buts des travaux du comité et ils ont ainsi pu voir l'endorsement de M. O'Neil sur le libre-échange.

L'entourage de M. Mulroney était visiblement enchanté de cet appui de l'orateur du Congrès car il assure à toutes fins utiles la collaboration des élus de la Chambre basse pour l'ouverture des pourparlers sur le libre-échange. A cause de son influence politique, un refus de M. O'Neil aurait retardé ce dénouement heureux. Selon le système parlementaire américain le président Reagan doit demander l'accord du Congrès et du Sénat pour débiter les discussions sur le libre-échange. La demande a été faite en décembre dernier.

Mardi, des sénateurs ont laissé savoir aux médias canadiens qu'en dépit des problèmes courants sur le commerce, comme le bois et le poisson, le Sénat ne poserait pas de conditions préalables sur le libre-échange, afin disaient certains, «de ne pas rater une occasion historique».

Léon Dion se rend manifester
son appui au sénateur Hébert

■ OTTAWA — Le foyer du Sénat où jeune depuis dix jours Jacques Hébert était plus calme hier. Sur les conseils de ses médecins, le sénateur reste maintenant étendu pour économiser son énergie et les visiteurs lui laissent leur message sans nécessairement avoir l'opportunité de discuter avec lui.

MANON CORNELLIER
de notre bureau d'Ottawa

Cependant hier, un visiteur discret est demeuré à ses côtés pendant près de trois heures. Le politologue et constitutionnaliste Léon Dion était venu spécialement de Québec pour lui donner son appui.

«Je suis très solidaire de la cause de la jeunesse et de la cause de M. Hébert», a-t-il dit. Sceptique à son arrivée, il est reparti avec des assurances.

Selon lui, le geste de M. Hébert est loin d'être antidémocratique car, estime-t-il, M. Hébert

a essayé tous les moyens à sa disposition pour que Katimavik soit remis en place. Et M. Dion va plus loin: «Il me semble que le processus démocratique dans le cas de l'abandon de Katimavik a été tronqué. Jamais le caucus conservateur n'a été pressenti de la question, il n'a appris que la décision de la bouche de M. Nielsen sans aucune discussion. Et il n'y a eu aucun débat sérieux en Chambre sur cette question.»

Du côté des conservateurs, Mme Champagne, ministre d'État à la Jeunesse, a maintenu qu'il s'agit d'une décision du gouvernement débattue au cabinet et que les députés ont été consultés.

M. Dion a souligné, pour sa part, que cette décision ne prenait pas en considération les recommandations unanimes du Comité spécial du Sénat sur la jeunesse demandant le maintien du programme. Ce professeur à l'université Laval insiste sur le caractère qualitatif du program-

me Katimavik et sa reconnaissance internationale dont celle des Nations Unies. Il remet en question l'évaluation stricte quantitative qu'en fait le gouvernement.

Il comprend que M. Hébert en arrive à ce moyen, symbolisant ainsi son impuissance et surtout celle des jeunes. «Katimavik est une réalité mais son abolition est le signe de l'indifférence de ce gouvernement envers la jeunesse, de sa conscience coupable à l'égard des jeunes en difficulté», a-t-il lancé avec vigueur.

De son côté, un représentant démocrate de l'Alaska, Don Bonker, exige une solution rapide au problème du bois d'oeuvre canadien. Pour le Canada, il s'agit d'un marché de \$3,5 milliards et certains élus américains, de même que l'industrie en général, voudraient voir réduit.

M. Bonker a dit connaître des sénateurs qui exigent une solution à cet irritant avant le début des discussions sur le libre-échange ou bien ils voudront obtenir l'assurance que la question des subventions soit sur la table de négociations.

L'approbation de l'orateur O'Neil laisse plutôt voir que le débat sur le libre-échange sera court au Congrès. L'approbation législative est prévue vers le 21 avril.

Pour sa part, Ronald Reagan a affirmé mardi soir qu'il espérait conclure un accord avec le Canada sur le libre-échange avant la fin de son deuxième et dernier mandat à la Maison-Blanche.

DIRECTEUR DU SÉCRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Le contrat de Rousset
ne sera pas renouvelé

□ ALINE SAINT-AMANT RÉCUPÉRÉE

■ QUÉBEC — Le contrat du directeur général du Secrétariat à la jeunesse, M. Guy Rousset, ne sera pas renouvelé lorsqu'il viendra à échéance le 31 de ce mois, a-t-on appris hier.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Interrogé par LA PRESSE, M. Rousset a confirmé que tel est le cas mais il se défend bien d'être victime de la «purge tranquille» qui secoue présentement l'administration publique.

«J'ai moi-même demandé que le contrat qui me lie au Conseil exécutif ne soit pas renouvelé», a-t-il dit hier bien qu'il avouera par la suite avoir agi à la manière de quelqu'un qui veut parer le coup.

M. Rousset avait accédé à la direction générale du Secrétariat à la jeunesse en octobre 1984, sur la recommandation du premier ministre d'alors, M. René Lévesque, dont M. Rousset dit avoir été l'homme de confiance.

«Il faut accepter les règles du jeu, a-t-il précisé. J'ai été l'homme de confiance de M. Lévesque et j'estime que dans la logique des choses, le nouveau premier ministre voudra également avoir le sien.»

On ne connaît pas encore l'identité de celui qui prendra la relève de M. Guy Rousset à la direction générale du Secrétariat à la jeunesse, mais la rumour veut que ce soit peut-être M. Jean-François Viau, député libéral défait le 2 décembre dernier par le péquiste André Boulerice dans Saint-Jacques.

Il a été impossible hier de joindre M. Viau mais une chose est certaine: Jean-François Viau est depuis peu à l'emploi du ministère du Conseil exécutif (le ministère du premier ministre Robert Bourassa). Et cela a été confirmé par un porte-parole du premier ministre et M. Viau y occupe un emploi contractuel avec mandat de travailler au dossier jeunesse.

Si M. Viau ne prend pas éventuellement la relève de M. Rousset au Secrétariat à la jeunesse, tout indique qu'il pourrait se voir confier un poste de secrétaire général associé à la jeunesse.

Et si tel devait être cas, il aurait notamment la responsabilité de mettre sur pied le

Conseil permanent de la jeunesse, comme s'y était engagé le Parti libéral du Québec en campagne électorale.

Il serait de plus responsable du Secrétariat à la jeunesse et de la Corporation d'investissement jeunesse dont l'annonce de la création avait été faite par l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson, deux jours avant le déclenchement des élections générales l'automne dernier.

Aline Saint-Amant

Par ailleurs, l'ex-député Jean-François Viau n'est pas seul ex-député à être récupéré dans l'appareil politique gouvernemental.

En effet, l'ex-député de Jonquière au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mme Aline Saint-Amant, fait depuis peu partie du personnel politique du gouvernement libéral. Elle occupe un poste de conseil au ministère des Affaires municipales dirigé par André Bourbeau.

Dans la dernière semaine de la campagne électorale, alors que la défaite de Mme Saint-Amant aux mains du péquiste Francis Dufour ne faisait aucun doute à Jonquière, M. Robert Bourassa s'y était rendu lui prêter main forte.

Dans une cause perdue d'avance, il avait clairement laissé entendre que si les électeurs de Jonquière lui faisaient de nouveau confiance, elle pourrait hériter d'un... ministère!

Elle s'était faite élire députée de Jonquière le 5 décembre 1983 à la faveur d'une élection complémentaire commandée par le retrait de la vie politique, quelques mois plus tôt, du président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, devenu depuis juge.

D'autre part, la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, a annoncé hier la nomination du comédien et metteur en scène bien connu, M. Jean-Louis Roux, comme membre du Comité consultatif sur la libéralisation des échanges et les négociations de relations commerciales multilatérales, que dirige M. Jake H. Warren.

M. Roux a accepté d'y siéger comme représentant des milieux culturels québécois. Il est présentement directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada.

Cahier
SPECIALNe manquez
pas samedi
dans
la presse

L'ENAP

ENAP pour Ecole nationale d'administration publique, le haut lieu où les gestionnaires des administrations publiques et parapubliques vont se retremper et se perfectionner. De rayonnement international, l'ENAP, fondée en 1969, offre ses programmes dans cinq villes: Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi et Trois-Rivières.

Tarifs et service vont de pair

Les Québécois ne peuvent être que déçus par la proposition d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de 5,4 pour cent à partir de mai. La baisse du prix du pétrole les avait bercés dans l'illusion que le prix de l'énergie produite par la société d'État n'augmenterait pas trop. Or, la hausse envisagée est supérieure au taux d'inflation.

Hydro-Québec a d'excellentes raisons d'augmenter ses tarifs, mais le consommateur n'est pas enclin à suivre des raisonnements financiers quand c'est lui qui paye la note. La seule hausse qui est justifiée à ses yeux est celle qu'entraîne une amélioration de la qualité des services. Hydro-Québec envisage une telle amélioration au cours des prochaines années; pour les Québécois elle est vraisemblablement plus importante que les autres projets à l'étude.

Dans son évolution vers une entreprise plus strictement commerciale, Hydro-Québec doit adopter une structure des tarifs qui reflète plus fidèlement la structure des coûts, ce qui correspond à une utilisation plus rationnelle des ressources. Dans le cas des grands usagers industriels, il est plus facile de maintenir des coûts relativement bas étant donné que leur demande est plus facile à prévoir, moins sujette à de fortes variations et peut, à la rigueur, être interrompue temporairement. Il est normal qu'Hydro-Québec ajuste ses tarifs pour tenir compte de ces avantages.

Le particulier est un client plus difficile à satisfaire: il ne peut pas étaler sa consommation dans le temps pour éviter de surcharger le réseau aux heures de pointe. Cette consommation aux heures de pointe entraîne la nécessité de maintenir une puissance très élevée qui est disproportionnée par rapport à l'énergie consommée.

Hydro-Québec cherche à abaisser les coûts de la consommation domestique en donnant l'occasion aux consommateurs d'utiliser de l'électricité à moindre prix. Un de ces programmes vise à maintenir et à télécommander un parc de 150.000 logements à la bi-énergie qui représenterait une baisse de la demande de pointe de 600 mégawatts. Des études ont été faites pour permettre à d'autres particuliers de limiter leur consommation ou de consommer à des heures plus avantageuses à des tarifs plus bas.

La hausse des tarifs est rendue nécessaire par la situation financière d'Hydro-Québec. Bien que sa solidité financière soit bien connue, elle n'a pas pu verser de dividende au gouvernement et ne versera que des sommes symboliques au cours des deux prochaines années. Hydro-Québec cherche donc à améliorer son rendement financier pour que, le moment venu, elle puisse faire dans les meilleures conditions les nouveaux investissements qu'exigera la croissance économique du Québec.

Il est dans l'intérêt à long terme du Québec de développer cette ressource énergétique de la façon la plus économique. Il est peut-être trop facile de confondre la rentabilité avec l'exploitation croissante de ressources naturelles; cette fuite en avant pourrait être coûteuse à la longue. Hydro-Québec ne tombe pas dans ce piège et cherche à tirer le meilleur parti de son réseau actuel pour repousser autant que possible la construction de nouvelles installations.

Un des moyens est de donner aux consommateurs l'occasion de faire une utilisation plus rationnelle de l'électricité qu'ils achètent. Une hausse des tarifs, ainsi compensée par une légère diminution de la consommation, serait tout à fait supportable pour le consommateur qui ne verrait sa facture augmenter que faiblement.

Frédéric WAGNIÈRE

Une Régie qui contrôle la boxe

Depuis 20 ans qu'on en parle, le gouvernement du Québec a enfin indiqué son intention de mettre de l'ordre, d'ici la fin de l'année, dans la «loi de la jungle» qui définit depuis trop longtemps les règles qui prévalent dans le monde de la boxe.

Cette volonté politique a été exprimée par le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, mardi, alors que les recommandations du comité d'étude à huis clos sur le monde de la boxe présidé par le juge Raymond Bernier, également responsable de la Régie de la sécurité dans les sports, étaient rendues publiques.

Un autre volet de cette enquête, décrétée en 1984 par l'ex-ministre de la Justice, M. Pierre Marc Johnson, et portant sur l'infiltration du monde interlope dans le milieu de la boxe, n'a cependant pas été dévoilé. C'est sans doute un peu dommage car il aurait permis d'identifier clairement des individus qui se livrent impunément à des pratiques très défavorables aux boxeurs. C'est le moins qu'on puisse dire.

Le ministre de la Justice, cependant, a émis l'opinion que l'objectif du comité Bernier avait été atteint puisqu'on avait réussi à centraliser et à coordonner les informations policières sur la participation de la pègre dans cette sphère d'activité.

Cela étant dit, il faut maintenant que le gouvernement du Québec donne les moyens au juge Bernier de mettre en application ses recommandations. Il faudrait que l'organisme dont il est le président puisse avoir vraiment la possibilité de protéger et de mettre à l'abri la classe particulière des boxeurs qui se lancent dans cette profession dans le but d'avoir un jour une place au soleil.

Le gouvernement du Parti québécois, en 1980, avait franchi un pas important en créant la Régie de la sécurité dans les sports. Mais on a toujours déploré que cet organisme n'ait pu obtenir, au cours des années, des pouvoirs réels, notamment en ce qui concernait la boxe. C'est cette lacune qui fait d'ailleurs l'objet de la recommandation principale du rapport du comité Bernier.

Cette fois, le comité demande que la Régie soit dotée du pouvoir de faire enquête sur les gérants et sur les promoteurs de boxe; elle demande également le droit d'enquêter sur les contrats qui lient les boxeurs.

Pour que la Régie soit vraiment efficace, il faudrait qu'elle soit dotée de pouvoirs quasi judiciaires, ce qui lui permettrait d'exercer une surveillance beaucoup plus adéquate. Ce qu'elle n'a pu faire jusqu'à maintenant faute de moyens appropriés.

Deux autres recommandations méritent aussi une attention particulière. La première serait que la Régie, avec un mandat plus vaste, ait la possibilité de créer un deuxième poste de vice-président. La personne désignée devrait connaître le monde de la boxe «comme le fond de ses poches». Ce qui permettrait à la Régie d'obtenir des informations précises sur les fiches des boxeurs qui veulent se produire au Québec et éviter ainsi des combats déséquilibrés et dangereux.

Quant à l'autre recommandation, à savoir la création d'un poste d'inspecteur dont le rôle serait d'avoir l'œil sur les activités dans les gymnases et dans les vestiaires, elle est aussi essentielle car elle serait un moyen de dissuasion pour certains individus de la grande famille de la mafia.

Reste maintenant à voir comment se traduira dans les faits la volonté politique annoncée par le ministre Marx et par son collègue, M. Yvon Picotte.

Jacques BOUCHARD

POWER, TÉLÉ-MÉTROPOLE ET LES AUTRES



Jean-Guy Dubuc

On ne sait pas encore quoi faire avec la loi 101

Il est évident que le Conseil de la langue française se sent dans ses petits souliers: ses relations avec le nouveau gouvernement seront sûrement différentes de celles qui existaient sous l'administration péquiste. Les affinités se sont estompées, entre les personnes comme entre les objectifs politiques. Le ton de l'avis que le Conseil, s'adressant au gouvernement, a rendu public lundi exprime son sentiment; et la réponse de la ministre responsable de l'application de la loi tout autant.

C'est vrai que, comme le dit M. Jean Martucci, président du Conseil, une confusion existe depuis quelque temps. D'une part, parce qu'un certain nombre d'établissements commerciaux ont décidé d'avoir leur propre interprétation des règlements concernant l'affichage: il est évident qu'une vague d'affichage unilingue «autre que le français» a pris naissance dans certains quartiers de Montréal et que des groupes anglophones ont résolu d'avoir leur revanche après quelques mois de souffrance linguistique.

D'autre part, on sait que les poursuites peuvent être acheminées à la suite de dénonciations

diverses, qu'elles sont portées à la Commission de protection de la langue française et que c'est cet organisme qui juge du bien-fondé de la plainte. Or, le président de la Commission, M. Gaston Cholette, considère que «toute poursuite reliée à l'article 58 est exclue». Pourquoi? Réponse de Me Daniel Jacoby, sous-ministre de la Justice: «Les dossiers sont analysés à la direction des Affaires pénales selon la procédure habituelle tout en demeurant en attente.»

Cette attente, selon les gens de la Commission et du Conseil, engendre donc confusions et ambiguïtés. On parle même de climat malsain que le Conseil a jugé bon de dénoncer.

Le geste n'est pas nouveau: sous le gouvernement précédent, le Conseil avait déjà exprimé son insatisfaction. Et même l'opposition libérale avait regretté à haute voix l'ambiguïté où le gouvernement se trouvait.

Cette fois-ci, le reproche est plus direct; mais peut-être aussi plus agressif, plus engagé. Ce qui ne signifie pas qu'il soit justifié.

On sait que la Cour d'appel a terminé ses audiences vendredi dernier concernant deux déci-

sions contradictoires de juges de la Cour supérieure; et on sait qu'elle doit rendre son propre jugement très bientôt. Il est donc on ne peut plus normal que le gouvernement entende cette décision importante avant de poursuivre son propre projet face à l'affichage. Et même normal que les poursuites ne soient pas acheminées au moment où l'application de la loi risque de connaître des interprétations nouvelles.

La ministre responsable, Mme Lise Bacon, a donc raison de considérer la note comme inopportune: «Elle accroît, en conséquence, ce climat d'ambiguïté justement dénoncé.» L'impatience est évidemment révélatrice d'une appréhension.

C'est vrai que la venue au pouvoir d'un gouvernement libéral peut changer les règles du jeu dans la question controversée de l'affichage à Montréal. D'une part, parce que le Parti libéral a toujours exprimé une assez grande ouverture devant l'affichage bilingue; d'autre part, parce que la population anglophone va nécessairement exercer des pressions sur le gouvernement pour que soit chan-

gée une réglementation qu'elle n'a jamais acceptée.

Il faut donc que les intentions du gouvernement soient bientôt officiellement annoncées. Parce que c'est vrai qu'on vit dans l'ambiguïté; c'est vrai que des commerçants ne se gênent pas pour utiliser l'affichage uniquement anglais; c'est vrai, surtout, que le fait de ne pas appliquer une loi démocratiquement votée est une manifestation de mépris envers nos institutions législatives. Et cela, c'est encore plus grave qu'une affiche en n'importe quelle langue. Le gouvernement ne peut accepter le mépris de la loi.

Donc, si le gouvernement ne veut pas appliquer la loi, il doit présenter les amendements qu'il croit nécessaires, utiles ou même plus justes. Chaque semaine d'attente engendre l'ambiguïté, on l'a assez dit; mais aussi, l'animosité, l'adversité, la frustration, chez les uns comme chez les autres. Même les prises de position et commentaires officiels en sont déjà marqués.

Donc, vite, qu'on entende la Cour d'appel. Et que le gouvernement mette à exécution ses intentions, quelles qu'elles soient.



L'Arctique: espace stratégique vital

Il vient de se tenir à Québec, sous les auspices du Centre québécois des relations internationales (université Laval), un colloque sur l'Arctique d'une importance indéniable.

Visiblement, les organisateurs ne se faisaient pas trop d'illusions sur la résonance de leur démarche. «Le présent colloque se veut un forum de discussion sur un sujet qui, au Canada, passionne peu notre population», a déclaré M. Marcel Daneau, directeur du Centre, inaugurant les séances.

Le professeur Griffiths de l'Université de Toronto a donné une explication intéressante de l'indolence canadienne vis-à-vis de l'Arctique quand il a dit que nous avons hérité des Britanniques une vue en quelque sorte poétique de ces vastes et froides étendues. L'Arctique, c'est beau et l'Arctique, c'est dangereux. Que dire de plus.

On ne se rend pas compte que la zone nordique n'est plus simplement un thème poétique, mais un enjeu entre Russes et

Américains, que les deux Super-grands y sont extrêmement actifs et que les orientations choisies par nos deux voisins (les Russes aussi sont nos voisins!) vont peser d'un grand poids sur le destin du Canada.

L'autre embûche réside dans la complexité même de la géopolitique et dans notre ignorance. Un exemple entre plusieurs possibles: le traité NORAD (aucune traduction française officielle), que d'un commun accord États-Unis et Canada viennent de reconduire. Combien de citoyens peuvent dire s'il existe un lien quelconque entre NORAD et l'OTAN, organisations de défense auxquelles Ottawa et Washington font parties? (Les deux traités sont séparés).

Le caractère global qu'imprime à la politique américaine l'administration Reagan depuis 1982 a conduit les États-Unis à se donner une stratégie pour la zone nordique. Il serait facile de mettre cet activisme au compte des vues expansionnistes d'une grande puissance, sur-

tout quand un brise-glace américain (le Polar Sea) ne croit pas devoir demander la permission à Ottawa pour emprunter le passage du Nord-Ouest et qu'il n'est pas sûr que notre puissant voisin reconnaisse la juridiction canadienne sur les eaux de la baie d'Hudson!

Mais les choses ne sont pas aussi simples, s'il est certain, par ailleurs, que la souveraineté canadienne est littéralement transie par la désinvolture de Washington.

Les choses ne sont pas simples, parce qu'il est en train de s'établir sur l'Arctique une sorte de condominium qui pourrait bien partager la souveraineté, non pas entre trois partenaires, mais entre deux, l'URSS et les États-Unis, le Canada, dans cette perspective, restant en quelque sorte en «pénitence».

La présence et l'activité des Américains dans la zone nordique sont commandées dans une large mesure par la présen-

ce et l'activité des Russes. Cette présence, dit Anthony Wells, stratège américain présent au colloque de Québec, est de plus en plus «offensive», depuis une quinzaine d'années. Finn Sollic, expert norvégien, apporte un écho feutré à ce constat quand il dit que de multiples facteurs se combinent pour rapprocher la région nordique du centre de la tension internationale.

Il y a une «Méditerranée» du Nord. Nous la découvrons à peine. La place du Canada ne pourra y être garantie qu'au prix d'immenses sacrifices d'argent, auxquels la population n'est probablement pas prête. Quant à la paix, elle peut être favorisée par des efforts de concertation entre tous les intéressés, touchant notamment l'exploitation des richesses de l'Arctique et la préservation de l'environnement.

De plus en plus, le regard du Canada sera écartelé: un œil sur l'Europe, l'autre sur sa façade septentrionale.

Guy CORMIER

Réserves fauniques au Québec: une façade

Cette lettre est un cri de détresse qui, j'espère, sera entendu. J'écris pour dénoncer les pratiques en aménagement de l'environnement absolument honteuses et dégradantes, courantes à l'intérieur des réserves fauniques du Québec.

Il y a plusieurs points sur lesquels on peut se baser pour conclure que les réserves fauniques du Québec utilisent comme façade la protection de l'environnement pour permettre au gouvernement québécois de gérer et de profiter de l'exploitation du milieu forestier par les compagnies forestières, les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs et les pourvoyeurs. Premièrement, et ceci est ce qui est le plus incroyable et déplorable, le gouvernement québécois permet et profite de l'abat commercial de la forêt à l'intérieur de nos réserves. Cette activité est la plus dévastatrice de notre flore et de notre faune au Québec. C'est criminel qu'elle soit permise, contrôlée ou pas, à l'intérieur de ces secteurs qui sont censés avoir à cœur la protection de l'environnement.

Il y a aussi le fait que la chasse et la pêche à toutes fins utiles ne sont pas plus contrôlées à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Les véhicules tout-terrain, les embarcations motorisées, les hydravions et les motoneiges ont le champ totalement libre quant à l'accès à la réserve. Exception faite de certaines restrictions tellement in-

signifiantes qu'elles peuvent se résumer à ceci: si tu peux te rendre, tu peux y aller.

Quant aux activités qui, sous contrôle, seraient compatibles avec un environnement sain comme le canot-camping, la randonnée pédestre, le ski de fond, les sorties d'interprétation de la nature, ou toutes autres activités du genre, elles n'existeraient pratiquement pas si ce n'était que d'une relève névrole.

Celui ou celle qui fait une expédition dans une réserve faunique du Québec avec le but de savourer une nature pas trop perturbée par la civilisation devient vite frustré; frustré d'entendre les scies mécaniques et les bulldozers, frustré d'arriver sur des soi-disant sites de camping sauvages avec des montagnes d'ordures accumulées depuis 50 ans, frustré d'être dérangé par le tonnerre que font les hydravions en amerrissant sur les lacs censés être les moins dérangés de la réserve, en apportant avec eux des embarcations motorisées.

Les réserves fauniques du Québec sont une façade que le gouvernement provincial a créée pour laisser croire au public qu'il existe des vastes territoires au Québec où la nature est protégée. Il est grand temps qu'au niveau du public cette illusion soit détruite.

LUC POTVIN Hull

Chantiers de construction et travail des inspecteurs

Depuis 1981, la CSST voit à la mise en application de la loi sur la santé et sécurité au travail, sur les chantiers de construction. Nous constatons une augmentation de 10% de la fréquence des accidents de travail en 1985.

D'ailleurs, un autre travailleur de la construction est décédé le 26 février dernier. Nous attribuons cette situation encore une fois à la négligence des employeurs et de la CSST. L'employeur n'a pas avisé la CSST de son ouverture de chantier et il n'a jamais présenté de programme de prévention. De son côté, la CSST a 20 inspecteurs de disponibles pour 3,500 chantiers et les inspecteurs ne visitent prioritairement que les chantiers de 25 travailleurs et plus. Qu'advient-il des autres chantiers?

La CSST tente de nous endormir avec son fameux programme de prévention et la prise en charge par le milieu. Où sont les représentants à la prévention? Comment la CSST peut-elle faire de la prévention alors que la loi n'est pas complètement en application? L'année 1985 fut un échec. Que nous réserve l'année

1986 avec ces milliers de chantiers laissés sans inspection?

Nous les permanents et les délégués syndicaux, demandons au gouvernement et à la CSST de prendre position. Nous voulons des vrais inspecteurs pour faire avant tout, un vrai travail d'inspection pour assurer la santé et la sécurité de nos travailleurs.

Nous rêvons encore de la belle époque où l'Office de la construction recrutait de vrais travailleurs de la construction pour en faire des inspecteurs efficaces. Aujourd'hui, on embauche des ingénieurs qui n'ont jamais mis les pieds sur un chantier de construction, pour prévenir les accidents et protéger nos travailleurs.

Messieurs de la CSST, sortez de vos chaises de velours, et allez constater que nos chantiers de construction sont aussi dangereux lorsqu'il y a cinq travailleurs que lorsqu'il y en a 50. Au lieu de rêver à la prévention sur ordinateur, tentez donc de sauver la vie de nos travailleurs, en inspectant les chantiers.

Norbert HENLEY directeur général Association des manoeuvres interprovinciales



Lysiane Gagnon

Un mot obscur mais important

Le Québec est sûrement le seul endroit au monde où le mot « nonobstant » est devenu aussi banal que « malgré » ou « en dépit de ».

Parions que Johnson va interroger Bourassa sur le nonobstant, supputaient les journalistes en conversation au restaurant parlementaire, à quelques minutes de la reprise de la session la semaine dernière. C'est sur la question du nonobstant que le professeur Dion vient de démissionner de son poste de conseiller auprès du ministre Rémillard. Même le premier ministre Mulroney, emporté par le courant, utilise couramment, dans des contextes n'ayant rien à voir avec le débat constitutionnel, cet archaïsme attardé dans le vocabulaire juridique.

Je ne sais pas combien de gens se chicanent le soir après souper au sujet du nonobstant, ni combien de scènes de ménage ou de querelles de taverne ont été provoquées par cette ténébreuse affaire, mais chose certaine, le nonobstant n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Pour ceux qui, entre temps, se seraient préoccupés d'autre chose, rappelons que la clause « nonobstant » est cette concession de dernière minute que l'ancien premier ministre Trudeau a faite aux provinces récalcitrantes, qui peuvent ainsi soustraire telle ou telle de leurs lois à l'empire de la charte des droits. (La dérogation ne s'applique pas, toutefois, aux droits linguistiques.)

Initialement, les réticences venaient plutôt de la droite, où l'on craignait les répercussions de la nouvelle constitution canadienne sur des pratiques qui risquaient d'aller à l'encontre de telle ou telle liberté fondamentale inscrite dans la charte.

Le gouvernement péquiste, tout en étant d'accord sur le fond, s'est servi de cette clause « nonobstant » de façon systématique, pour marquer son opposition à un accord constitutionnel dont il avait été exclu. Toutes les lois votées depuis 1982 au Québec ont été précédées de ce fameux « nonobstant », même celles qui portaient sur le transport du ciment ou sur l'élevage des poulets. C'était en somme l'expression d'une dissidence plutôt symbolique.

À cette politique de la bouderie, si caractéristique du gouvernement Lévesque après la débâcle constitutionnelle, le gouvernement Bourassa vient de répliquer par une politique qui lui est également caractéristique: il décide de ne plus utiliser cette clause de façon systématique, tout en se réservant le droit d'y revenir à la pièce. Décision contestable mais défendable. Mais au lieu d'en faire part rationnellement et officiellement à la population et à l'Assemblée nationale, le gouvernement louvois, s'exécute en catimini et tente ensuite d'éviter les questions sur le sujet, soulevant en même temps, à propos d'une décision qui était peut-être justifiable au moins en partie, les pires soupçons. Très bourrassiste comme procédé. Voilà qui nous rappelle la première moitié des années 70.

Toute la question maintenant est de savoir si ce virage est une concession, alors que les négociations constitutionnelles sur l'éventuelle adhésion du Québec à l'accord constitutionnel n'ont même pas débuté.

Le Québec a-t-il ce faisant renoncé à une matière d'échange? A-t-il fait, unilatéralement, la première concession? A-t-il compromis l'équilibre juridique du Québec, qui repose en partie sur le code civil là où les provinces anglaises réfèrent à la « common law »? Surtout, a-t-il, en envoyant ce premier signal de bonne volonté (ou de mollesse?), affaibli la position québécoise, position déjà très faible au demeurant, car il n'y a pas grand chose qu'on puisse revendiquer avec quelque chance de succès? C'est ce que pense un certain nombre de constitutionnalistes, dont justement le professeur Dion. C'est aussi ce que pense l'Opposition officielle.

D'autres constitutionnalistes, dont le ministre Rémillard, disent qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, et que le Québec se prévaudra de cette clause dérogatoire quand son intérêt le commandera.

C'est une question fort complexe, qui a le don de rebuter l'immense majorité des gens qui n'ont pas fait d'études en droit constitutionnel. C'est mon cas. Disons que le « nonobstant » fait partie de ces nombreux sujets sur lesquels je ne sais pas trop quoi penser. Seule certitude claire et limpide: ce n'est pas le genre de question qui va pousser le peuple aux barricades.

Aussi le moins qu'on puisse dire, c'est que l'Opposition péquiste ne s'est pas rendue coupable d'excès dans la démagogie quand elle a choisi d'attaquer le gouvernement sur ce thème. En termes de politique traditionnelle, il y avait quelque chose d'inhabituel à voir le chef de l'Opposition attaquer le gouvernement, à la reprise de la session, sur le « nonobstant », alors que tous les Montréalais — ainsi que les citoyens de ce fief péquiste qu'est la Rivière — étaient aux prises avec des grèves dans le transport et l'entretien.

Il faut toutefois se garder d'un cynisme trop facile. C'est cela qui serait démagogique. Car ce n'est pas parce qu'une question n'est pas populaire dans l'opinion publique qu'elle n'est pas importante.

Ce qui place l'observateur dans une situation inconfortable, c'est que la controverse du « nonobstant » tourne autour de la question des droits fondamentaux. On voit mal, à première vue en tout cas, en quoi le fait de reconnaître les droits fondamentaux inscrits dans la charte fédérale (liberté de parole, droit à un procès juste, etc.) n'irait pas de soi, dans une province où ces droits sont de toute façon respectés, et qui est dotée en outre d'une « charte » des droits encore plus contraignante. (La « charte » provinciale n'est cependant qu'une loi et n'a pas automatiquement préséance sur toute la législation... Mais la charte de M. Trudeau, avec sa clause nonobstant, peut elle aussi être contournée par n'importe quel parlement provincial.)

Évidemment, et c'est là que les choses se compliquent, ce n'est pas tant la substance de la charte fédérale qui fait problème, que le fait qu'elle fasse partie d'un « package », d'un ensemble, qui a été négocié à l'exclusion du Québec.

On verra mieux où l'on s'en va quand le gouvernement fera connaître exactement sa position: que va-t-il exiger? Le droit de veto? Le droit de retrait avec compensation? Des modifications au chapitre des droits linguistiques? Des amendements susceptibles de préserver la tradition juridique du Québec? Des transferts de pouvoir? Ce qui manque au débat, c'est un document complet, une position globale.

Quand on les interroge sur ce sujet, les ministres vous renvoient au programme du Parti libéral. Mais on sait ce que cela vaut, de la part d'un parti qui a fait pour \$400 millions de promesses durant la campagne électorale, et qui jurait ses grands dieux, dans le comté de Verchères, qu'il maintiendrait la raffinerie de sucre. Cent jours après, les mêmes hommes n'avaient que le mot « coupure » à la bouche, et ferment la raffinerie. Le programme du parti? Il vaut ce que valaient ses promesses: quelques feuilles de papier et des mots.

N.B.

- Prière de s'adresser sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
• Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs noms, adresse et numéro de téléphone.
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
• Tout en respectant la parole de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.
• Prière d'adresser vos lettres comme suit: Tribune Libre, LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M7.

L'assurance-chômage et le sort des retraités

Monsieur Brian Mulroney Premier ministre du Canada et député de Manicouagan

À la suite des nouvelles dispositions du règlement sur l'Assurance-chômage, à l'effet que les revenus de pension prennent maintenant valeur de rémunération aux fins de l'Assurance-chômage, vous appliquez encore une fois votre doctrine favorite: prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches! D'accord, il faut diminuer le déficit. Mais je pense que vous faites preuve de lâcheté en vous attaquant aux personnes âgées, aux femmes et aux jeunes alors que vous oubliez votre déficit lorsque vous versez 875\$ millions aux actionnaires de la Banque commerciale et à la Northbank.

Dites-moi, M. Mulroney pourquoi vouloir surprotéger un certain groupe de retraités et en écarter d'autres qui n'ont pas la chance d'être admissibles aux prestations d'adaptation pour les travailleurs de l'industrie minière. Ces personnes de 54 ans ou plus qui ont travaillé au moins dix ans pour une compagnie minière peuvent pourtant recevoir l'équivalent de l'assurance-chômage jusqu'à l'âge de 65 ans en plaçant cet argent, par exemple, dans un REER (régime d'épargne retraite). Quant aux autres, ils n'ont qu'à s'en passer...

Cette mesure particulière aux travailleurs de l'industrie minière, si vous vous en souvenez, elle a été faite sur mesure pour les employés de l'Iron Ore dont vous étiez le président au moment où ils ont perdu leur emploi à Schéfferville et à Sept-Îles. Évidemment, le «p'tit gars de la Côte-Nord» préfère ne pas ressasser de mauvais souvenirs et pénaliser

tous les autres nouveaux retraités qui n'ont pas la chance (ou la malchance?) d'appartenir à une zone désignée et à un secteur chancelant de l'économie.

Cette discrimination envers les retraités ordinaires (au fond tant mieux pour ceux qui ne sont pas pénalisés!) elle ne date que de quelques mois. Il était difficile de la voir venir. En effet, comme responsable de l'application du Programme d'adaptation pour les travailleurs de l'industrie minière au Centre de main-d'oeuvre et d'assurance-chômage de Sept-Îles, où j'ai administré ce Programme pendant deux ans, je ne pensais jamais que les autres retraités seraient un jour pénalisés de la sorte. Il faut bien travailler 33 ans à la Fonction publique fédérale, particulièrement pour les bénéficiaires d'Assurance-chômage (31 ans exactement) pour être privée de ses prestations d'assurance-chômage, car il m'en restait quelques mois à retirer. Je suis donc une victime comme les autres.

Personnellement, j'invite les personnes retraitées qui, comme moi, sont victimes d'une discrimination aveugle de la part de notre député-premier ministre, à se regrouper, à défendre leurs intérêts puisque notre représentant à la Chambre des communes s'intéresse d'avantage aux actionnaires des banques de l'Ouest qu'à ses commettants. Simplement à Sept-Îles, il y en a une centaine qui, même s'ils recommencent à travailler demain matin, devraient payer de l'assurance-chômage tout en étant privés d'en retirer sous le prétexte que ce sont des retraités.

Bernadette BOUDREAU Ex-administratrice du programme P.A.T.

Amputation nuisible aux loisirs québécois

Monsieur Yvon Picotte Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Saviez-vous que le loisir au Québec c'est plus que la chasse et la pêche?

Saviez-vous que le loisir s'étend à d'autres domaines, comme le loisir socio-culturel, le loisir socio-éducatif, le loisir sportif, le loisir de plein-air, le loisir touristique?

Saviez-vous que le loisir au Québec est en grande partie organisé et que c'est une industrie qui marche?

Saviez-vous que le loisir organisé repose déjà sur l'implication de 200 000 bénévoles?

Saviez-vous que ces 200 000 bénévoles sont soutenus dans leurs actions par à peine 600 permanents oeuvrant au niveau national?

Saviez-vous que les organismes nationaux de loisir sont issus de l'association volontaire de citoyens et citoyennes québécois(e)s et, qu'en ce sens, ce sont des organismes privés?

Saviez-vous que le salaire moyen annuel d'un «permanent» du loisir avoisine les 18 000\$ et que sa semaine de travail requiert au-dessus de 40 heures?

Saviez-vous que les organismes nationaux de loisir s'auto-financent déjà dans une proportion supérieure à 50%?

Saviez-vous que les retombées

économiques engendrées par les multiples actions du monde du loisir dépassent largement les sommes investies par le gouvernement à leur soutien?

Êtes-vous déjà allé à une finale des Jeux du Québec, aux festivals des harmonies, à un festival de sports aériens, au tour de l'île de Montréal, à une expo-photo, à un match de baseball amateur?

Êtes-vous déjà venu faire un tour chez nous, au stade, dans le sous-sol?

Non! Alors voilà qui nous explique le sens de vos coupures au Regroupement Loisir Québec et aux organismes nationaux de loisir.

Voilà qui nous explique le sens de vos discours, et de vos sorties publiques! Voilà qui nous explique l'illogisme de votre politique et l'irrationalité de vos actions. Car si le temps est venu à la rationalité et à la mise en commun des ressources humaines et matérielles (sic) ce n'est pas en «amputant» ces structures par vos coupures que vous parviendrez à vos fins.

L'état des finances du Québec impose certaines mesures, sans doute. La réalité du monde du loisir aussi.

Parlez-en aux quelque 65 nouveaux chômeurs que votre politique va créer.

Francine MUNGER présidente Syndicat Loisir Québec

Lettre aux automobilistes

Le samedi 2 mars dernier, entre 18 heures et 19 heures, un homme de 75 ans est mort sur le bord de l'autoroute 20, parce que vous n'avez pas répondu au S.O.S. placé sur sa voiture.

Cet homme, c'était mon père! Pendant plus d'une heure, alors qu'il agonisait dans l'eau et la neige, vous êtes passés, à raison de 10 voitures à la seconde. Vous avez continué votre bonhomme de chemin sans vous arrêter, sans même regarder.

Oh! je comprends. Vous auriez été en retard à votre rendez-vous, au théâtre, au cinéma ou au restaurant.

Où est passé ce sens de l'hospitalité, de l'accueil et de l'entraide dont vous affublent les visiteurs étrangers?

L'égoïsme aurait-il à ce point

pris racine en votre coeur que de voir mourir un homme seul sur le bord d'une route ne vous touche plus?

Par votre manque de considération et de civisme le plus élémentaire, mes enfants sont à jamais privés d'un grand-papa merveilleux.

Je suis reparti dans ma famille avec au fond du coeur beaucoup d'amertume et une blessure qui mettra très longtemps à se cicatriser.

Tout ce que je peux espérer maintenant c'est que cette tendance à l'égoïsme ne soit pas irréversible et que plus jamais un être humain n'ait à vivre ou à mourir pour la découvrir.

Charlotte FORTIER ROLLAND Soisy-sur-Seine France

Un choc pour les étudiants

Nous sommes des étudiants de niveau collégial qui espérons un jour accéder à l'université. Dernièrement, nous sommes fortement stupéfiés d'apprendre que le conseil des universités voulait doubler les frais de scolarité. Quelle idée de «doubler» le prix si subitement alors que celui-ci était resté relativement stable depuis 1969?...

Quelle sera la réaction du nouveau ministre de l'Éducation, Claude Ryan, qui s'était engagé à ne pas augmenter les frais de scolarité pour les quatre prochaines années? Après cette hausse considérable qui menace déjà plusieurs étudiants, nous supposons qu'on va nous annoncer une baisse radi-

cale au niveau des prêts et bourses, au point de nous démoraliser entièrement?

Quelles seront nos aspirations face à cet avenir qui nous réserve, en perspective, de belles surprises si tous les étudiants sont dans l'incapacité de payer leurs études?

Place à l'élitisme dans le domaine de l'éducation! Vous imaginez le tableau? Les universités ne seront accessibles qu'à une classe privilégiée, seuls les mieux nantis pourront fréquenter l'université et non les plus aptes à poursuivre des études supérieures ou encore les plus intéressés. (...)

Annie ROMPRÉ Isabelle LAURIER L'Assomption

Sur l'emploi du mot tapette

Quel ne fut mon étonnement de lire la rubrique «Génies en herbe» de LA PRESSE du samedi 7 mars! On y posait la question suivante: Qui suis-je? Définition: pédéraste passif. Réponse: tapette.

Loïn de tester les connaissances du lecteur, ce type de question/réponse n'est rien d'autre à mes yeux qu'une plaisanterie d'un goût douteux ne servant qu'à alimenter la discrimination à laquelle sont encore exposés les gais.

En effet, la diffusion de termes dérogatoires pour désigner une certaine section de la société renforce l'image négative et parfois méprisante qu'entretient une partie de la population à son égard. Par contre, l'utilisation de mots dépourvus de connotation négative démontre, sinon un certain respect, au moins la reconnaissance de ce groupe comme un élément de notre société. Ainsi ne dit-on plus «nègre» mais «noir» pour désigner une personne de race noire. Tout comme le mot «infirme» a fait place au terme «handicapé physique».

Robert PAQUIN Montréal

NDLR — Le mot tapette est ainsi défini au dictionnaire Robert: 4e (1859). Pop. et vulg. Pédéraste passif. V. Tante. «Scandaleux et provocants comme des tapettes» (Sartre).

Les débats parlementaires

M. Pierre Lorrain Président de l'Assemblée nationale Québec

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) a appris, avec grand étonnement, que l'Assemblée nationale songeait à suspendre le travail de «reconstitution des débats» en cours depuis environ dix ans.

Il s'agissait de reconstituer les débats du Parlement québécois pour une période d'environ un siècle, soit de 1867 à 1963. Le travail est déjà fort avancé. En effet, la reconstitution des années 1867-1878 et 1893-1905 est terminée; les volumes sont publiés. Pour les années 1906-1920 les historiographes ont terminé leurs recherches et le manuscrit est rédigé. Les travaux sont en cours pour la période 1921-1930 et

amorçés pour 1930-1935. Seule la tranche 1935-1963 n'a pas été abordée.

L'histoire des débats parlementaires ne reflète pas seulement l'action des hommes politiques en Chambre, mais témoigne de toutes les facettes de la vie économique, sociale et culturelle de l'époque. Suspendre un tel travail, ne fût-ce que pour quelques années, risquerait fort d'être plus coûteux lors de sa reprise. L'équipe est constituée, la documentation nécessaire déjà recueillie et le projet fort avancé.

Si l'Assemblée nationale décidait d'arrêter cette reconstitution, nous croyons qu'elle priverait les Québécois d'une partie de leur patrimoine et que ce geste s'intégrerait difficilement dans la politique gouvernementale d'accès à l'information.

La présidente Carmen CATELLI

Une offre chaleureuse de Texaco



Louez un appareil de chauffage, un brûleur ou un chauffe-eau de Texaco. Recevez un cadeau et bénéficiez de mois de location sans frais.

Comme vous le savez, vous n'avez pas à vous convertir pour économiser. Texaco a un vaste choix d'équipements de haute qualité à vous proposer pour le confort de votre foyer.

Appareils de chauffage*
Seulement 29,95 \$ par mois (installation comprise) et les trois (3) premiers mois de location sans frais.

Brûleurs au mazout*
10,99 \$ par mois (installation comprise) et les trois (3) premiers mois de location sans frais.

Chauffe-eau**
7,49 \$ par mois (installation comprise) et les six (6) premiers mois de location sans frais.

Profitez de cette offre! Tout client qui signera un nouveau contrat de location d'appareil de chauffage, de brûleur ou de chauffe-eau d'ici au 31 décembre 1986 se verra remettre deux magnifiques ensembles de trois serviettes en guise de remerciement.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec un des spécialistes du centre de Confort au foyer Texaco.

Ces produits et services sont offerts aux clients résidant dans la région desservie par le centre de Confort au foyer Texaco.



TEXACO
Confort au foyer

Dans la région de Montréal, appelez au **279-7271**

Seuls réservés de l'inspection de votre appareil de chauffage actuel et de l'acceptation par Texaco. L'installation d'un brûleur à retourné de flamme Mecron pourra s'effectuer chez vous.

*Taux en \$/mois.
**La durée du contrat de location est de 5 ans, après quoi le brûleur ou l'appareil de chauffage vous appartient. Si vous déménagez entre-temps, le contrat de location est transférable.

**La durée du contrat de location est de 5 ans, après quoi, à votre discrétion, le contrat est renouvelé chaque année. Si vous déménagez, il est transférable.

SONDAGE GALLUP

SELON LES CANADIENS

Un gouvernement du PLC ou du NPD ne changerait rien à l'économie

■ La plupart des Canadiens ne croient pas qu'un gouvernement libéral ou néo-démocrate puisse modifier notre situation financière ou économique.

Alors que 14 p. cent d'entre eux sont d'opinion qu'il y aurait amélioration sous un gouvernement libéral, un pourcentage semblable estime qu'il y aurait plutôt détérioration. La majeure partie des électeurs (73 p. cent) n'anticipent que peu de changement ou n'arrivent pas à formuler une opinion.

Un peu plus de 25 p. cent croient que les choses ne s'amélioreraient pas avec un gouvernement néo-démocrate tandis que 14 p. cent sont d'opinion contraire. Le groupe le plus considérable (60 p. cent) n'entrevoit pas de changement ou ne peut se prononcer.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles effectuées au début de février auprès de 1 064 adultes âgés d'au moins 18 ans. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20.

La question posée était la suivante: « Si nous avions un gouvernement libéral ou néo-démocrate plutôt qu'un gouvernement conservateur, croyez-vous que la situation financière et économique de notre pays serait meilleure, pire ou à peu près la même que celle qui prévaut présentement? »

	Meilleure	Pire	In-changée d'opinion	Pas
Gouvernement libéral:				
Réponse nationale	14%	14%	68%	5%
Hommes	13	17	66	4
Femmes	14	10	69	6
Gouvernement néo-démocrate:				
Réponse nationale	14	25	47	13
Hommes	13	29	48	11
Femmes	15	22	47	15

Le total des pourcentages ne donne pas toujours 100, les chiffres ayant été arrondis.

Joyeuses **Polaroid**

Polaroid 600 LMS
Une caméra instantanée entièrement automatique
49⁹⁹
Spécial 600 LMS Includant 2 films B&HIS

Polaroid Sun Autofocus 660
Une caméra instantanée à mise au point entièrement automatique et facile d'utilisation.
79⁹⁹
Spécial Sun 660 autofocus Includant 2 films B&HIS

L.L. LOZEAU
Le grand chef de la photo/vidéo
6229 St-Hubert 274-6577
Métro Beaubien

1986. LE MONDE EST P'TIT!
UN HEUREUX PROPRIÉTAIRE DE CHEVETTE FAIT SON PETIT BON-HOMME DE CHEMIN AU VOLANT DE SA P'TITE SANS-SOUCI PENDANT QUE...

ENCORE UNE P'TITE SANS-SOUCI QUI PASSE TOUT DROIT!

ESSENCE

J'COMPRENDS DONC! ELLE FAIT 40 mi/gal 7,0¢ / 100 km.

J'VE DIS QU'ICI, LE SERVICE APRÈS VENTE EST CORRECT!

ÇA ROULE EN GRAND, MES ENFANTS!

LE SERVICE, LES PIÈCES, C'EST PARFAIT!

6345¢ C'EST LA P'TITE NORD-AMÉRICAINNE LA MOINS CHÈRE.

... IL Y A AUSSI LA POSSIBILITÉ DE CRÉDIT GMAC!

COMBIEN?

CHEVROLET
Cadillac
OLDSMOBILE

Hausse du salaire minimum?

■ QUÉBEC (PC) — Les gouvernements du Québec et de l'Ontario pourraient s'entendre pour hausser ensemble le salaire minimum, a révélé hier le ministre du Travail Pierre Paradis.

Le ministre a révélé hier à des journalistes qu'il était déjà en pourparlers à ce sujet avec le ministre du Travail ontarien.

« Si on pouvait s'assurer que la position concurrentielle du Québec n'est pas affectée par une hausse du salaire minimum on pourrait agir sans délai », a déclaré M. Paradis.

Le ministre a souligné que le salaire minimum est actuellement au même niveau dans les deux provinces.

Favoriser l'autosuffisance des Amérindiens

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement doit chercher à favoriser l'autosuffisance des communautés autochtones dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales amérindiennes.

C'est ce qu'a recommandé le Groupe d'étude de la politique des revendications globales dans son rapport, « Traités en vigueur : ententes durables », déposé hier.

Présidé par M. Murray Coolican, le groupe d'étude a également recommandé au gouvernement de ne pas forcer les Amérindiens à renoncer à leurs droits ancestraux pour en arriver à un accord sur leurs revendications, comme cela a été la politique au cours des 11 dernières années.

« Ce qu'il faut abolir, ce ne sont pas les droits ancestraux, mais la dépendance des autochtones vis-à-vis des institutions extérieures et leur besoin d'un soutien financier », a déclaré hier M. Coolican, au cours d'une conférence de presse.

M. Coolican a ajouté que le gouvernement devrait abandonner l'idée que de grosses sommes d'argent suffiront à répondre aux besoins des peuples autochtones.

Le but d'un règlement monétaire devrait être limité strictement à fournir aux autochtones la base de leur indépendance économique, a-t-il expliqué.

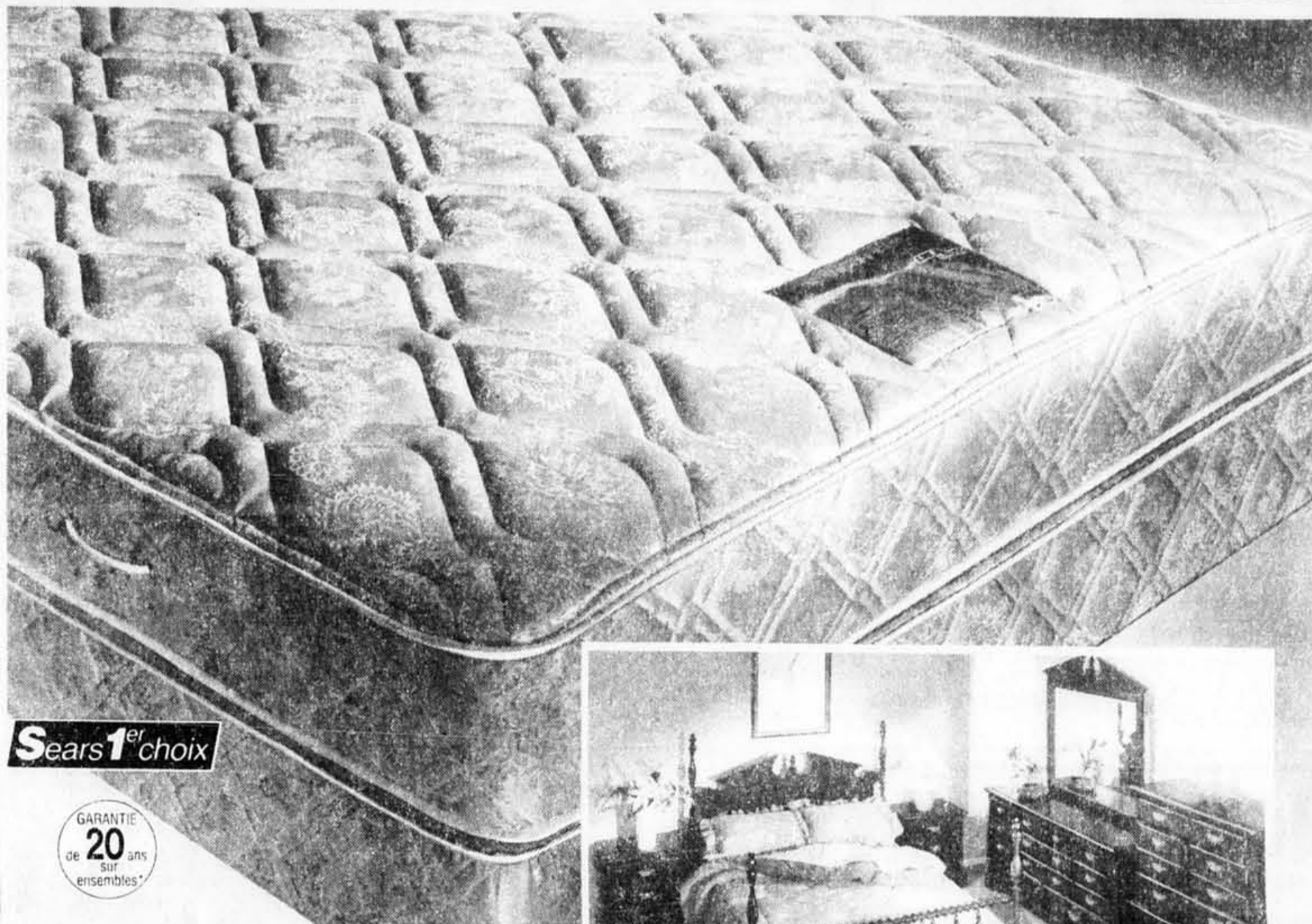
Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien David Crombie a déclaré hier que l'actuel processus de négociations devait être modifié, parce qu'il était « inacceptable en raison d'une trop grande dépense des fonds publics et de la frustration des autochtones ».

Il a cependant refusé d'indiquer si les recommandations du groupe de travail seront suivies.

Il a indiqué que certaines recommandations devaient être examinées pour en déterminer les répercussions juridiques et financières, ajoutant que toute nouvelle politique des revendications territoriales devra être intégrée aux autres processus gouvernementaux, comme les discussions constitutionnelles.

L'Assemblée des premières Nations a, pour sa part, très bien accueilli le rapport du groupe de travail, le qualifiant d'« excellent document ».

PAR CETTE RÉCLAME, SEARS ÉVEILLE VOTRE SENS DE L'ÉCONOMIE!



Sears 1^{er} choix

GARANTIE de 20 ans sur ensembles*

380\$ - 500\$

Ensembles Sears 1^{er} choix Prestige II

- Matelas à ressorts ou mousse. Sommier inclus.
- Lit 1 place. Ens. 2 pièces à ressorts ou en mousse. Sears ord. 799,96\$. Ch. 419,96\$
 - Lit 2 places. Ens. 2 pièces à ressorts ou en mousse. Sears ord. 919,96\$. Ch. 539,96\$
 - Grand lit 2 places. Ens. 2 pièces à ressorts ou en mousse. Sears ord. 1039,96\$. Ch. 659,96\$
 - Très grand 2 places. Ens. 2 pièces à ressorts ou en mousse. Sears ord. 1399,96\$. Ch. 899,96\$

*Détails de la garantie aux magasins Sears.



RABAIS 300\$

Mobilier de chambre 4 pièces comprenant panneau de chevet pour lit 2 places/grand 2 places, commode triple, miroir à fronton et chiffonnier à tiroirs. Superbe mobilier de style 18ième siècle au magnifique fini cerisier poli à la main...très élégant! Sears ord. 1499,96\$. Ch. 1199,98\$

Rabais 30\$. Table de chevet. Sears ord. 249,96\$. Ch. 219,98\$

Prix en vigueur jusqu'au 22 mars 1986, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; 335-7770. Brossard, Mail Champlain; 465-1000. Anjou, Galeries d'Anjou; 353-7770. Laval, Carrefour Laval; 682-1200. Copyright Canada 1986, Sears Canada Inc.

TU LES VEUX TOURNÉS, TES OEUF?

WOW!

Le plan "protection majeure" GM

3 ans/60 000 km sans supplément de prix!

PILON '86

LE MONDE EST P'TIT

6345\$*

LE PRIX DE LA CHEVETTE L'EST AUSSI!

C'EST LE BONHEUR!

LE MONDE EST P'TIT

CHEVETTE

Coupé Chevette Scooter

LE MONDE EST P'TIT.

6345\$*

LE PRIX DE LA CHEVETTE L'EST AUSSI!

**Cotes combinées 1986 obtenues selon des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada avec une Chevrolet Chevette équipée d'un moteur de 1,6 l et d'une transmission à 5 vitesses.

*R.D.S.F. pour la Chevette Scooter de base.

Taxe provinciale et frais de transport inclus. Le prix de vente du concessionnaire peut être moindre.

†Renseignez-vous auprès des concessionnaires. Dans certains cas, une franchise s'applique.

CONFÉRENCES

■ Le Centre Teilhard de Chardin de Montréal présente une conférence de Mme Maryvonne Kendergi, de Radio-Canada, intitulée «Teilhard et la musique», le 20 mars, à 19 h 30, au Gesù, 1 200, rue de Bleury. Entrée libre. Renseignements: 523-6966.

■ Les Jeunes associés du Musée des beaux-arts de Montréal présentent une conférence de M. Jean-Claude Planchard intitulée «Le romantisme dans l'art», le 20 mars, à 18 h 30, à l'auditorium du Musée. Coût d'admission: membres de l'Association, 3 \$; amis du Musée, étudiants et gens de l'âge d'or, 4 \$; autres, 5 \$. Renseignements: 286-7184.

■ Le Centre culturel de Longueuil

présente une conférence de M. Jean-Marc Descoteaux sur les agences de voyage (le pour et le contre), le 20 mars, au 100 ouest, rue Saint-Laurent, à Longueuil. Renseignements: 646-8610 ou 646-8618, de 9 h à 21 h.

■ Mme Ursula Belugi, spécialiste en langage mimogestuel donne une conférence intitulée «What the hands reveal about the brain: evidence from American Sign Language», le 20 mars, à 18 h, au pavillon Laocodk de l'université McGill. Entrée gratuite.

■ Le Comité d'éducation de «Arts Sutton» présente une conférence de Mme Naomi Kahane sur Lhasa, capitale du Tibet, le 20 mars, à 19 h 30, au 8 sud, Rue Principale, à Sutton. Prix d'entrée: membres 3 \$; autres, 5 \$.

■ Le Mouvement Allo Mondial présente deux causeries, l'une sur la croissance personnelle, le 20 mars à 18 h, l'autre, sur l'écologie, à 20 h, à la Place de la Communication du Commensal, 2 115, rue Saint-Denis (coin Sherbrooke). Entrée libre.

RÉUNIONS

■ Le Forum des citoyens âgés de Montréal tient un «Café-Forum» sur le thème «Découverte de la Bregagne» (film), le 20 mars, à 14 h. Le «Café-Forum» est ouvert tous les mardis et jeudis, de 12 h à 16 h, au local 417 du 1 800 ouest, boulevard Dorchester (station de métro Guy). Renseignements: 937-7401.

■ L'Agence de voyages Anik du Centre Immaculée-Conception tient

une soirée d'information sur un voyage à vélo en Hollande, le 20 mars, à 19 h 30, au 4 265, rue Papineau. Renseignements complémentaires: 521-4041.

■ Une séance d'information sur la loi et le règlement d'aide sociale se tient le 20 mars, à 13 h 30, au local ADDS Hochelaga-Maisonneuve, 1 519, rue Orléans.

■ JASS Inc., un organisme sans but lucratif, organise dans le cadre de ses ateliers-rencontres pour personnes seules (des deux sexes) qui veulent se faire des amis tous les jeudis, à 20 h, une rencontre amicale au 3 964, rue Saint-Denis, près de la station de métro Sherbrooke. Contribution: 2 \$ pour les personnes ayant le macaron JASS; 5 \$ pour les autres).

Renseignements complémentaires: 388-8727.

■ Le public est invité à une réunion de solidarité internationale avec trois femmes venant de la Tunisie, du Pérou et de la Palestine, sur le thème «Less femmes et la santé», le 20 mars, à 13 h 30, au 1 212, rue Paré, salle 100. Renseignements: 524-3561, poste 422.

SANTÉ

■ L'Institut de recherche en santé et sécurité au travail présente une conférence de Mmes Madeleine Bourdoux et Danièle Champoux sur les accidents et l'organisation du travail dans l'industrie de la construction, le 20 mars, à 12 h 30, au 505 ouest, boulevard de Maisonneuve, salle 1201. Entrée libre.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Des séances d'information à l'intention de candidats éventuels à des postes de moniteurs, monitrices, animateurs, animatrices et sauveteurs à l'Auberge Le P'tit Bonheur ont lieu les 20 mars, à 18 h; 21 mars, à 12 h, et 22 mars, à 12 h, au Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau. Renseignements complémentaires: 819-326-4281 ou 1-800-567-6788.

■ La Ville de Longueuil reçoit jusqu'au 2 mai les inscriptions pour la saison de baseball, à la piscine Olympia, 670, rue Darveau, de 18 h à 20 h, du lundi au vendredi. Renseignements: Denis Tremblay, 646-8665.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Delta Force». 19 h, 21 h 20.
ASTRE (2): «La Cage aux folles (3)». 19 h 15, 21 h.
ASTRE (3): «Rocky IV». 19 h, 20 h 45.
ASTRE (4): «Remo sans arme et dangereux». 19 h 10, 21 h 20.
BERRI (1): «Trois hommes et un couffin». 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 35.
BERRI (2): «Tangos, l'exil de Gardel». 12 h, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.
BERRI (3): «La Cage aux folles (3)». 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
BERRI (4): «Pouvoir intime». 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
BERRI (5): «Une femme ou deux». Du ven. au mer. 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, jeu. 13 h 30, 15 h 30.
BIJOU: «Ardeurs à la plage». 13 h 20, 16 h 15, 19 h 05, 22 h.
BOYSCOUTS: «Les Dépanneurs». 12 h, 14 h 50, 17 h 45, 20 h 35.
BOYSCOUTS (1): «F.X.». 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 30.
BOYSCOUTS (2): «Hitcher». 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 19 h, 21 h.
BROSSARD (1): «Remo sans arme et dangereux». 19 h, 21 h.
BROSSARD (2): «Runaway Train». 19 h 20, 21 h 30.
BROSSARD (3): «Souvenirs d'Afrique». 20 h.
CAPITOL: «L'honneur des Prizzi». 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 30.
CARREFOUR (1): «Saint-Jérôme». «Souvenirs d'Afrique». 19 h 30.

CARREFOUR (2): «La première aventure de Sherlock Holmes». 19 h 30, 21 h 30.
CARRE SAINT-LOUIS: «Les Goules». 11 h 30, 15 h 22, 19 h 13, «La marquise assoiffée d'amour». 12 h 55, 16 h 46, 20 h 37, «Les chausseuses d'atolonski». 14 h 09, 17 h 58, 21 h 40.

CARTIER-LAVAL: «La Cage aux folles (3)». 19 h 20, 21 h 15.
CHAMBLAY: «Youngbloods». «Casse-cou en liberté». Lun., ven., sam., 19 h 30.
CHAMPLAIN (1): «Remo sans arme et dangereux». 19 h 25, 21 h 35.

CHAMPLAIN (2): «Vampires». 19 h 15, 21 h 15.
CHATEAUGUAY (1): «La Cage aux folles (3)». 19 h 15, 21 h 15.
CHATEAUGUAY (2): «Delta Force». 19 h, 21 h 15.

CINÉMA V: «Police». 19 h. «My first Willy». 19 h 15. «Sugarbaby». 21 h 15.
CINÉMA DE MONTREAL (1): «Retour vers le futur». 13 h, 17 h 05, 21 h 10, «Comment claquer un million». 15 h 10, 19 h 15.

CINÉMA DE MONTREAL (2): «Les Goonies». 12 h, 16 h, 19 h 50, «Histoire sans fin». 14 h 10, 18 h 05, 22 h.
CINÉMA DE PARIS: «Delta Force». 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA DU VILLAGE: «In Heat». 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Printemps tardif». 18 h 35. «La porte». «The White Castle». 20 h 35.

CINÉPLEX (1): «Delta Force». 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 30.

CINÉPLEX (2): «Trip to Bountiful». 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

CINÉPLEX (3): «White nights». 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30.

CINÉPLEX (4): «Murphy's Romance». 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINÉPLEX (5): «Back to the Future». 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

CINÉPLEX (6): «Quicksilver». 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

CINÉPLEX (7): «An Eagle». 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.

CINÉPLEX (8): «Runaway train». 13 h 05, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

CINÉPLEX (9): «Kiss of the Spider Woman». 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.

COMMODORE: «Jeunes filles aux tendresses particulières». «Jeux cachés de l'amour». «Les plaisirs d'un pilote».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Rocky IV». 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Soleil de nuit». 13 h, 15 h 30, 18 h, 20 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Ardeurs à la plage». 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55, «Les Dépanneurs». 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Agnès de Dieu». 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

COMPLEXE GUY-FAVREAU: (200 o., Dorchester) «Une âme à voler». «Une guerre dans mon jardin». 19 h, 21 h.

CRÉMAZIE: «Souvenirs d'Afrique». Ven., 19 h, 21 h 45. Du lun. au jeu., 20 h.

CRISTAL: «Weird Science». «Repo Man». «Lolita prête à tout».

DAUPHIN (1): «Brazil». 20 h.

DAUPHIN (2): «Trois hommes et un couffin». 19 h, 21 h.

DÉCARIE (1): «F.X.». 19 h, 21 h 15.

DÉCARIE (2): «Out of Africa». 20 h.

DORVAL (1): «Pretty in Pink». 19 h 15, 21 h 20.

DORVAL (2): «Highlanders». 19 h 05, 21 h 10.

DORVAL (3): «The Color Purple». 18 h 05, 21 h.

ÉLYSÉE (1): «Carmen». 18 h 10, 21 h.

ÉLYSÉE (2): «La Traviata». 19 h, 21 h 10.

L'ERMITAGE: «Pouvoir intime». 19 h, 21 h.

EVE: «Carnal Olympics». 10 h, 12 h 30, 15 h, 17 h 30, 20 h. «Centerfold Fever». 11 h 25, 13 h 55, 16 h 25, 18 h 55, 21 h 25.

FAIRVIEW (1): «Wild Cats». 19 h, 21 h 10.

FAIRVIEW (2): «Down and Out in Beverly Hills». 19 h 15, 21 h 15.

FANTASIE: «Rocky IV». Ven., 21 h 05. «Le Spécialiste». Ven., 19 h 30.

GREENFIELD (1): «Gung Ho». 19 h 15, 21 h 25.

GREENFIELD (2): «Le diamant du Nil». 19 h, 21 h 10.

GREENFIELD (3): «Highlanders». 19 h 05, 21 h 10.

IMPERIAL: «Pretty in Pink». 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

JEAN-TALON: «Retour vers le futur». 19 h 15, 21 h 40.

KENT (1): «Down and Out in B.H.». 19 h 15, 21 h 15.

KENT (2): «Ran». 20 h 30.

L'AMOUR: «Baked Scants». 12 h, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 15. «Princess Seka». 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 50.

L'AUTRE CINÉMA: «La femme du boulangier». 19 h. «La Marsaillaise». 19 h. «Le déjeuner sur l'herbe». 21 h 20. «Le testament du Docteur Cordelier». 21 h 30.

LAVAL (1): «9½ Weeks». 19 h 05, 21 h 30.

LAVAL (2): «Pretty in Pink». 19 h 15, 21 h 20.

LAVAL (3): «Le diamant du Nil». 19 h, 21 h 10.

LAVAL (4): «Youngbloods». 19 h, 21 h 15.

LAVAL (5): «Gung Ho». 19 h 15, 21 h 25.

LE THE CINÉMA: «The Color Purple». 18 h 05, 21 h.

LOEWS (1): «Down and Out in Beverly Hills». 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

LOEWS (2): «The Color Purple». 12 h 15, 15 h 10, 18 h 05, 21 h.

LOEWS (3): «Jewel of the Nile». 12 h 55, 15 h, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.

LOEWS (4): «Young Sherlock Holmes». 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 05.

LOEWS (5): «16 days of Glory». 12 h 40, 15 h 25, 18 h 10, 21 h.

MASCOUCHE (1): «Retour vers le futur». 21 h 20. «Touché». 19 h 30.

MASCOUCHE (2): «Le diamant du Nil». 19 h 40, 21 h 30.

MERCIER: «Souvenirs d'Afrique». 20 h.

ODEON LAVAL (1): «Souvenirs d'Afrique». 20 h.

ODEON LAVAL (2): «Remo sans arme et dangereux». 19 h 25, 21 h 40.

OMEGA (1): «Rocky IV». Ven., 14 h 55, 18 h 20, 21 h 45. Du lun. au jeu., 21 h 05. «Le Spécialiste». Ven., 13 h 10, 16 h 35, 20 h. Du lun. au jeu., 19 h 30.

OMEGA (2): «Florence». Ven., 13 h 10, 16 h 05, 19 h, 21 h 55. Du lun. au jeu., 20 h 45. «Gourmandes de plaisirs». Ven., 14 h 40, 17 h 35, 20 h 30. Du lun. au jeu., 19 h 30.

OUIMETOSCOPE: «On ne meurt que

deux fois». 19 h 15, 21 h 30. «La Traviata». 19 h, 21 h 15.

OUTREMONT: «Domicile conjugal». 19 h. «Les deux Anglaises». 21 h.

PALACE (1): «Gung Ho». 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

PALACE (2): «Highlanders». 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

PALACE (3): «Youngbloods». 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

PALACE (4): «Wild Cats». 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 10.

PALACE (5): «9½ Weeks». 13 h 50, 16 h, 18 h 10, 20 h 20.

PALACE (6): «9½ Weeks». 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

PAPINEAU (1): «Florence». 12 h, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. «Gourmandes de plaisirs». 13 h 25, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 40.

PAPINEAU (2): «Émotions sexuelles». 12 h, 15 h 05, 18 h 18, 21 h 15. «Baiser au soleil». 13 h 25, 16 h 30, 19 h 35.

PARADIS (1): «Remo sans arme et dangereux». 19 h 15, 21 h 25.

PARADIS (2): «Soleil de nuit». Ven., 19 h 30, 22 h. Du lun. au jeu., 19 h 30.

PARADIS (3): «Retour vers le futur». 19 h, 21 h 10.

PARALLELE: «Permanent Vacation». 19 h 30. «Tokyo Gas». 21 h 30.

PARIS (1): «La première aventure de Sherlock Holmes». Du lun. au jeu., 19 h 30, Ven., 19 h, 21 h.

PARIS (2): «Jeunes veuves en extase». 19 h. «Femmes impudiques». 21 h 15.

PARISIEN (1): «Glamour». 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

PARISIEN (2): «Anne Trister». 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.

PARISIEN (3): «Ran». 14 h, 17 h 05, 20 h 15.

PARISIEN (4): «Profès». 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.

NON-FUMEURS

Payez-vous trop cher pour vos assurances?

COMPAREZ!

Voici les primes pour assurance terme 5 ans: renouvelable et transformable

Homme âge	\$100,000.	\$250,000.	\$500,000.
30	\$146.00	\$ 263.00	\$ 460.00
35	\$169.00	\$ 323.00	\$ 580.00
40	\$219.00	\$ 443.00	\$ 785.00
45	\$310.00	\$ 680.00	\$1,265.00
50	\$430.00	\$ 985.00	\$1,835.00
55	\$625.00	\$1,458.00	\$2,705.00

Les primes pour les femmes sont encore plus basses!

Renseignez-vous aujourd'hui:

KEVIN P. SHERIDAN



ROTHENBERG & ROTHENBERG ANNUITÉS LTD ANNUITÉS LTE

4150 o. rue Ste-Catherine, suite 410, 934-0586

A. Gold & Sons®
Depuis 1899

ENTREPÔT

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H, SAMEDI JUSQU'À 17 H, MARDI ET MERCREDI JUSQU'À 18 H

SPÉCIAUX DE PÂQUES

COMPLETS SÉLECTION SPÉCIALE Ord. \$250-\$295 \$99	VESTONS SPORT SÉLECTION SPÉCIALE Ord. \$185-\$195 \$69
BLOUSONS Twill, denim, garniture velours côtelé Ord. \$125 \$49	GRAVATES MODE VASTE CHOIX Ord. \$12,50-\$13,50 \$5
CHEMISES SPORT MANCHES LONGUES Ord. \$40-\$52 \$15	PIÈCES DE TISSUS POUR COMPLETS 3 ⁵ / ₈ verges \$15
PANTALONS Amplés plissés Genre Miami Vice Ord. \$55 \$25	VESTONS SPORT Amplés plissés Genre Miami Vice Ord. 180* \$60

2050, BLEURY
ANGLE PRÉSIDENT KENNEDY
ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE
AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE

ULTIMA II

Nouveauté scientifique: Le complexe de recouvrement ProCollagen Age pour le cou et le visage

Il n'est jamais trop tôt... ni trop tard pour le complexe de recouvrement ProCollagen Age

- Vous avez 20 ans? Il protège votre peau et aide à diminuer les effets du vieillissement.
- Vous avez 40 ans? Il aide à ralentir les effets du vieillissement et raffermi la peau.
- Vous avez 60

SPECTACLES

PARISIEN (5): «Le diamant du Nil». 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 10.
PLACE DU CANADA: «Hannah and Her Sisters». Ven., 19 h, 21 h 15, 23 h 20. Du lun. au jeu., 19 h, 21 h 15.
PLACE DU PARC (1): «Paulet au vinaigre». 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
PLACE DU PARC (2): «Enemy». 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
PLACE DU PARC (3): «Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux?». 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PLACE LONGUEUIL (1): «Pouvoir intime». 19 h 20, 21 h 20.
PLACE LONGUEUIL (2): «La cage aux folles (3)». 19 h, 21 h.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Cross Roads». 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Brazil». Ven., 13 h, 16 h, 19 h, 22 h. Du dim. au jeu., 14 h, 18 h, 21 h.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Out of Africa». Ven., 13 h, 16 h, 19 h, 22 h. Du dim. au jeu., 14 h, 18 h, 21 h.
RIO (1): «Je t'offre mon corps». «La vie amoureuse d'une émancipée». «Les dessous noirs». à compter de 13 h.
RIO (2): «Maître du jeu». «Notre homme de la rue Bondy». à compter de 19 h.
SAINT-DENIS (2): «La première aventure de Sherlock Holmes». 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.
SAINT-DENIS (3): «Le Maître du jeu». 14 h 50, 18 h, 20 h 15. «Les aventuriers du cobra d'or». 13 h 05, 16 h 15, 19 h 30.
SALLE ANDRÉ-MATHIEU: (475, boul. de l'Avenir, Laval) «L'Inde fabuleuse». 20 h.
VERSAILLES (1): «Le diamant du Nil». 19 h, 21 h 10.
VERSAILLES (2): «Enemy». 19 h 15, 21 h 25.

VERSAILLES (3): «Youngblood». 19 h, 21 h 15.
YORK: «Pretty in Pink». 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

DANSE

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Les Grands Ballets Canadiens. Programme: «Thème et Variations» (Balanchine / Tchaïkovsky), «Agons» (Balanchine / Stravinsky), «Passages» (Kudielka / Tallis) et «Unfinished business» (Kudielka / Baker). 20 h.
THÉÂTRE DE LA VEILLÉE (1371 e., Ontario) — «Timber». Présentation de O. Verigo Danse. 20 h 30, sauf lun., mar.

MUSIQUE

UNIVERSITÉ MCGILL (Pallock Hall) — Atelier de percussion de l'Université de Montréal. œuvres de Nishimura, évangéliste, Piché, Boudreau. 20 h.
MAISON ALCAN (Atrium) — Chœur Alcan et danseurs. 12 h. Entrée libre.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Faculté de Musique) — Rachel Ménard, clarinetiste et Claude Dufour, contrebassiste. 17 h.
UNIVERSITÉ MCGILL (Faculté de Musique, Réclat Hall) — Œuvres pour percussion de Jean-Charles François et commentaires du compositeur. 15 h. Entrée libre.
BASILIQUE NOTRE-DAME — Orchestre et Chœurs du Conservatoire et de l'école Joseph-François Perreault. Dir. Louis Lavigne. «Requiem» (Mozart) et œuvres de Delibes, Sibelius et Tchaïkovsky. 20 h. Entrée libre.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Charbonneau et le chef», de John Thomas McDonough. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h.
CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «26 bis, impasse du Colonel-Foisy», de René-Daniel Dubois. Du mar. au sam., 20 h.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84, Sainte-Catherine o.) — «Un chapeau de paille d'Italie», d'Eugène Labiche. Du mar. au ven., 20 h. Sam., 16 h, 21 h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, Saint-Denis) — «Les Papiers d'Aspern», adapt. de Marguerite Duras tirée d'une nouvelle de Henry James. Du mar. au ven., 20 h. Sam., 17 h, 21 h. Dim., 15 h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100, av. des Pins e.) — «Vinci» de Robert Lepage. Du mar. au sam., 20 h. Dim., 15 h.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1237, Sanguinet) — «Les baleines», de Jean-Raymond Marcoux. Du mar. au sam., 20 h 30. Dim., 15 h.
LA LICORNE (2075, Saint-Laurent) — «Bain public». Création collective. Du mar. au sam., 20 h 30.
ESPACE LIBRE (1945, Fullum) — «Titanic», de Jean-Pierre Ronfard. Du mar. au sam., 20 h 30. Dim., 15 h.
PUZZLES (333, Prince-Arthur) — «Walter». Avec Richard Dumont, Susan Glover et Pierre Lenoir. Mer., jeu., ven., 20 h 30; sam., 20 h, 22 h 30.
CENTAUR (453, Saint-François-Xavier) — «Gone with Hardy», de David Allen. Du mar. au sam., 20 h. — «Master Class», de David Pounoil. Du mar. au sam., 20 h. Mar., sam., 14 h.
SALLE MOYSE (Pavillon des Arts, Université McGill, 853, Sherbrooke o.) — «The Miser», de Molière. 20 h.
LE REINE ELIZABETH (Salle Arthur) — «L'Enfer à l'envers», d'après «Orphée aux Enfers». Du mar. au ven., 21 h 30; sam., 22 h 30.

LA DILIGENCE (7385, Décarie) — «Luv», de Murray Schisgal. Du jeu. au sam., 20 h 45.
THÉÂTRE DU GRAND DÉRANGEMENT (30, Saint-Stanislas, Québec) — «Something rods», de Tom Walmsley. Du mar. au sam., 20 h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC (Salle Octave-Crémazie, Québec) — «La Vérité des choses», de Tom Stoppard. 20 h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS (Théâtre, Ottawa) — «Le ruban», de Feydeau. 20 h. — (Studio) — «Stuff As Dreams are Made on», de Fred Curchack. 20 h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE (1, Wellington, Hull) — «Lorsque l'enfant paraît», d'André Roussin. Du mar. au ven., 20 h 30. Sam., 19 h, 22 h.

THÉÂTRE ST-DENIS (1594, St-Denis) — Reggae Sunsplash avec Black Uhuru, The Mighty Diamonds, Judy Mowatt, The Syndicate, Leroy Sibbles et Tommy Cowan. 20 h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) — Richard Foisy. 20 h. «La voix Ferré», avec Philippe Noireaut. Du mer. au dim., 22 h.
LE MILIEU (5300, Saint-Laurent) — Les rogers. 20 h.
L'ESKABEL (1237, Sanguinet) — Monique Morelli. Du mer. au sam., 20 h 30. Dim., 15 h.
LE PUZZLES (333, Prince-Arthur) — Quatuor Barbara Reney. à compter de 22 h. Jazz. Du lun. au ven., de 18 h à 21 h.
L'AIR DU TEMPS (191, Saint-Paul o.) — François Marcourelle. 22 h, 23 h 30, minuit.
LE GRAND CAFÉ (1720, St-Denis) — Bob Harrison Blues Band et Trio Gaston Gagnon. à compter de 21 h 30.
CHECKERS (4514, av. du Parc) — N.J. Engelwood. à compter de 21 h.

GERTRUDE'S (3480, McTavish) — Ethnic Driver at This Blue Piano. 21 h.
JAZZ-BAR 2080 (2080, Clark) — Michael Gauthier. Du mar. au dim., à compter de 22 h.
AU BON BAR (2070, de la Montagne) — Jazz classique sur cassettes, de 17 h à 19 h.
SHIBUMI (5345, Av. du Parc) — Ivan Symonds. à compter de 21 h 30.
BALATTOU (4372, St-Laurent) — Gran-sula et Jab Job. 22 h.
BAR BOCCACCIO (Place Bonaventure) — Claude Foisy. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h.
CENTRE SHERATON (1201, Dorchester o.) — La Croisette. Marie-Andrée Ostiguy. Du dim. au ven., de 18 h à 23 h. — L'Imromptu. John Shear. Du lun. au sam., de 21 h à 2 h. — Le Point de Vue. Suzanne Berthiaume. Du lun. au dim., de 20 h à minuit.
CAF'CONC (Château Champlain) — «Voilà Paris», avec Jacqueline Boyer. En sem., 21 h, 23 h. Sam., 20 h 30, 22 h 30, minuit 30.
LE PORTAGE (Bonaventure Hilton international) — The Drifters. Mar., mer., jeu., 21 h 30, 23 h 30. Ven., sam., 22 h, minuit.
LE GRAND PRIX (Ritz-Carlton, 1228, Sherbrooke o.) — Bob Marsan. Du mar. au ven., de 20 h à 2 h. Sam., de 21 h à 2 h. Roberto Medile. Lun., de 20 h à 2 h. Maurice Gagnon. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h.
LE MOUSTACHU (Ramada Parc Olympique, 5500, Sherbrooke e.) — Diavanni Day et son orchestre.
THÉÂTRE MÉRIDIEN (Basilique II du Complexe Desjardins, Hôtel Méridien) — «Tango X 3». Avec Arturo Penon, Marc Denis et Ramon Pelinski. Jeu., ven., sam., 20 h 30.
TOUR DE VILLE (Grand Hôtel, 777, Université) — Quatuor Transfert. Du mar. au dim., de 21 h à 2 h.

POUR ENFANTS

LA CHACONNE (342, Ontario e.) — «Rapunzel». Présentation des marionnettes de Claire et René. Dim., 15 h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) — «Les trois petits cochons» et «La fleur enchantée», de Joël Myriam et Marie-Hélène da Silva. Sam., dim., 14 h. (2 à 8 ans).
THÉÂTRE DE LA GALERIE (6968, Saint-Denis) — «Chagrin d'ours», de Monique Fournier. Dim., 13 h 30.
MAISON-THÉÂTRE (255, Ontario e.) — «Les Boîtes» (théâtre d'images poétiques). Jeu., 13 h 30. Sam. 20 h. Dim. 15 h.

VARIÉTÉS

PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve) — André-Philippe Gagnon. 20 h.
SPECTRUM (318 o., Ste-Catherine) — Soirée vidéo — Rolling Stones (microsilicon «Dirty Work»). 21 h.
CLUB SODA (5240, av. du Parc) — Michel Boujenah. 20 h.

Journal de la Baie

Notre plus grande vente aux plus bas prix de la saison



UN JOUR SEULEMENT: LE VENDREDI 21 MARS!

TOUTES* NOS ROBES SONT EN SOLDE

1/3 DE RABAIS

sur le prix étiqueté

Ne manquez pas cette occasion unique d'économiser sur un choix fantastique de robes printanières. Toutes nos robes à la dernière mode du printemps sont à 1/3 de rabais sur le prix étiqueté. Ce sont des aubaines à ne pas manquer pour la nouvelle saison! Modèles attrayants pour le jour ou le soir. Vous ne pourrez résister à l'envie de vous en acheter plusieurs, à ces prix de solde de la Baie. Mais n'oubliez pas.. vous n'avez qu'une seule journée, le vendredi 21 mars, pour en profiter. *À l'exception de la Boutique Collections. Venez tôt! Achats en magasin seulement.

LES ÉVÉNEMENTS PRINTANIERS DE LA BAIE

Assistez à un défilé de model
 Avec le retour des beaux jours, vient le goût de renouveler sa garde-robe, mais le choix n'est pas simple. Pour des idées-mode excitantes, venez voir notre défilé de mode pour elle et lui à la Baie du centre Boulevard. Le vendredi 28 mars à 19 h 30, le samedi 29 mars à 12 h 30 et à 14 h 30, au rayon des accessoires pour hommes, 1er étage.

Participez à notre concours!
 En venant au «Jour de la Baie» n'oubliez pas de participer à notre concours «Un p'tit air de Pâques», qui se termine le 29 mars. Vous aurez la chance de gagner l'une des huit boîtes de jouets Tommy. La valeur totale des prix est de 2 200\$. Vous trouverez les formulaires de participation au rayon des jouets de n'importe quel magasin la Baie.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



- Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
- Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h
- Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
- Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455



EN BRÛT

5 500 grévistes

Les mesures de sécurité ont été intensifiées hier pour protéger le premier ministre Brian Peckford, tandis que quelque 3,500 travailleurs se joignent, à travers la province, à la grève illégale déclenchée contre le gouvernement par l'Association des employés publics, portant ainsi à plus de 5,500 le nombre des travailleurs qui participent à ce mouvement de protestation. Trois menaces d'attentat à la vie de M. Peckford ont été proférées depuis une semaine, et le premier ministre ne se déplace plus que dans une voiture conduite par un policier.

Bourassa rectifie

Le premier ministre Robert Bourassa a déclaré hier que son gouvernement n'avait pas renoncé à être présent à la table des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. La veille, son ministre du Commerce extérieur Pierre MacDonald avait déclaré que le Québec n'insisterait pas pour occuper un siège à la table des négociations, et le chef de l'Opposition, Pierre-Marc Johnson, s'est dit étonné que le ministre ait « renoncé » à cette présence, alors qu'à la dernière rencontre des premiers ministres, à Halifax, une entente de principe prévoyait la « full provincial participation. » Au cours de la période des questions à l'Assemblée nationale, M. Johnson a cependant souligné qu'il comprenait très bien qu'il ne peut y avoir 11 négociateurs à cette table. Le premier ministre lui a répondu que la position de son gouvernement ne contredit aucunement ce qui a été décidé à la

conférence d'Halifax. Tout en répondant que son gouvernement ne renonce pas à une présence à la table des négociations, M. Bourassa observe que le Québec doit respecter la juridiction fédérale en matière de commerce international. Il a ajouté que la jurisprudence constitutionnelle a démontré jusqu'à maintenant qu'il est très difficile pour le gouvernement fédéral de signer une entente dans des secteurs de juridiction provinciale sans avoir l'accord des provinces.

Bouchard reste à Paris

PARIS (PC) — L'ambassadeur du Canada en France, M. Lucien Bouchard, fidèle de Brian Mulroney, dont certains annonçaient le retour, reste à Paris. « Je reste aussi longtemps que nécessaire », a déclaré le diplomate, hier à la Presse Canadienne, démentant ainsi les rumeurs annonçant son éventuelle candidature dans Saint-Maurice, à la suite de la démission de Jean Chrétien, après 25 ans passées aux Communes.

En dépit du retour précipité et dit-on définitif de son épouse Jocelyne, l'ambassadeur Bouchard semble donc avoir préféré poursuivre sa carrière à Paris. Il aurait pris sa décision au lendemain de la visite officielle du premier ministre Mulroney en France, les 20 et 21 février derniers.

Arrivé en septembre 85 en poste à Paris, l'ambassadeur Bouchard aurait estimé qu'il était encore un peu tôt, pour lui, d'embrasser une carrière politique et qu'en tout état de cause il ne pouvait quitter son poste moins d'un an après y avoir été nommé.

POUR LA PLUS BELLE PRÉSENTATION DE

VRAIS TAPIS PERSANS JAMAIS VUE en Amérique du Nord

« NOUS SOMMES LES GENS À VOIR », le plus important distributeur de tapis persans au Canada

JUSQU'À 65%

DE RABAIS DU PRIX DE LISTE directement au consommateur

Nous importons et vendons en gros uniquement d'authentiques carpes, tapis de passage, et tapis persans noués main et confectionnés en Iran.

Chez Aban, nous faisons tout notre possible pour vous aider à choisir le tapis persan qu'il vous faut. Vous vous en rendez compte par vous-même. Nous sommes là pour promouvoir ces splendides pièces. Notre solde comprend des petits tapis à prix modique réalisés par des tribus nomades ainsi que des tapis plus grands et aux couleurs diverses. Tous sont authentiques et sauront mettre en valeur votre intérieur par leur beauté et leur raffinement.

QON, ISPAHAN, NAIN, TABRIZ, KACHAN, KERMAN, ETC. À PRIX DE GROS

MISE DE CÔTÉ...

Emmenez votre tapis moyennant dépôt. Sans intérêt. Sous-tapis gratuit. Livraison gratuite. Échange sans limite de temps. Certificat valide.

SOLDE DE 3 JOURS SEULEMENT

Jeudi 20 mars - Vendredi 21 mars de 11 h à 22 h

Samedi 22 mars, de 11 h à 17 h

NOUVEAUX ARRIVAGES CHAQUE MOIS



DES FAITS: Le véritable tapis persan porte le nom de la région d'Iran où il a été confectionné.

DES FAITS: C'est le seul véritable tapis qui conservera toute sa valeur.

DES FAITS: Un tapis oriental à motif persan coûtera aussi cher sinon plus. Donc, pour le même montant, il est préférable d'investir dans un original.

HÔTEL DE VILLE: 90, rue Roosevelt
Ville Mont-Royal, Québec

aban
PERSAN RUGS
TORONTO SHOWROOM
(416) 474-0083

LE VOILÀ ENFIN!

L'ÉVÉNEMENT-FOURRURES 1986

20% À 50% DE RABAIS

SUR DES FOURRURES SÉLECTIONNÉES EN



**DU VENDREDI 21 MARS
AU SAMEDI 29 MARS,
au 2^e étage du
magasin du centre-ville
de Montréal seulement**

**Notre plus grande vente de
fourrures de l'année.
6 MILLIONS DE DOLLARS DE
FOURRURES à prix
spéciaux pour que votre
rêve devienne réalité!**

Ne manquez pas notre incroyable liquidation de fin de saison dans certains magasins la Baie à travers le pays et profitez de nombreux achats spéciaux sur des fourrures provenant de quelques-uns de nos plus grands fabricants. Vous apprécierez le choix sensationnel et les rabais fantastiques. En un mot, l'occasion rêvée de vous offrir ce manteau tant désiré!

C'est le moment d'acheter et de profiter de nos prix les plus bas de la saison.

- Choisissez parmi plus de 3000 manteaux et vestes.
- Versez un acompte de 10% et nous réserverons votre fourrure jusqu'à l'automne.
- Nos experts seront à votre disposition pour vous aider dans votre choix.

Fourrures, rayon 156

RABAIS DE 20% À 50% SUR DES FOURRURES SÉLECTIONNÉES

Une occasion d'économiser sur ces modèles et beaucoup d'autres:

Manteau de vison, Ord. \$8000, \$5500. Rabais de \$2500!
Manteau de vison, Ord. \$4999, \$3999. Rabais de \$1000!
Manteau de vison, Ord. \$1599, \$999. Rabais de \$600!
Manteau de chat sauvage, Ord. \$2999, \$1999. Rabais de \$1000!
Manteau de renard, Ord. \$1899, \$1499. Rabais de \$400!
Veste de renard, Ord. \$1999, \$999. Rabais de \$1000!
Manteau de chat sauvage, Ord. \$2499, \$1799. Rabais de \$700!

ACHATS SPÉCIAUX

Vous pouvez également profiter d'achats spéciaux irrésistibles:
Manteaux de vison femelle. \$2999
Manteaux de vison et renard. \$2699
Manteaux de vison. \$1999
Vestes de vison et renard. \$1899
Vestes de vison. \$2199
Manteaux de chat sauvage et renard. \$1999
Manteaux de coyote. \$1899
Manteaux de renard. \$1799
Manteaux de chat sauvage. \$1699
Vestes de renard. \$1399



RABAIS DE 1/3 SUR TOUTES NOS FOURRURES REVILLON

Profitez de ces aubaines sensationnelles sur les manteaux de grands couturiers Revillon. Faites votre choix parmi notre stock de fin de saison, maintenant à 1/3 de rabais!



C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
• Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la Baie